



MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'une séance extraordinaire du conseil municipal, convoquée exclusivement pour l'étude du budget ainsi que celle du programme triennal d'immobilisations, sera tenue le mardi 10 décembre 2024, à 19 h 30, à l'hôtel de ville sis au 901, rue Saint-Jean à Roxton Pond.

Lors de cette séance, les membres du conseil municipal :

- prendront en considération le cahier portant sur les prévisions budgétaires préparé pour la prochaine année financière qui inclut aussi les données sur le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027;
- adopteront, s'il y a lieu, le budget pour l'année 2025;
- adopteront, s'il y a lieu, le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

L'intégralité du procès-verbal de cette séance de budget et de programme triennal d'immobilisations sera disponible sur le site Internet municipal pour consultation.

FAIT à Roxton Pond, province de Québec, ce 5^e jour du mois de novembre 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier,

François Giasson